

LA LETTRE

N°2, novembre 2005

SOMMAIRE

Page 1: Edito
Page 2-3: EDF, une privatisation contre les usagers
* Médias et construction du sentiment sécuritaire.
Page 4: Plan de qualification 2006.
Page 5: Garantie du maintien de rémunération.
Page 6: Calendrier

Bulletin d'information périodique à destination des adhérents, fabriqué, édité et diffusé par le syndicat Solidaires Douanes
80-82 rue de Montreuil, 75 011 Paris,
Tel: 01 55 25 28 85 Fax: 01 43 48 73 11
<http://www.solidaires-douanes.org>
@: solidaires-douanes@solidaires-douanes.org
Directeurs de la publication:
Bernard Verin et Eric Beynel

Solidaires DOUANES

EDITO

Agir!

Chaque semaine, chaque jour qui passe amène son lot de mauvaises nouvelles et ce n'est pas la parution récente du livre blanc qui va nous rendre optimiste.

La douane, si souvent mise en avant dans les médias, ne bénéficie en rien de cet affichage médiatique sauf à considérer que nous puissions avoir de ce fait moins de suppressions d'effectifs que prévues. Rien n'est moins sûr...

A l'heure de la LOLF, il semblerait que nous sommes rentrés dans une logique concurrentielle entre les administrations dont le plan média est un des instruments. Peut-être existe-t-il déjà un indicateur d'apparition télévisuel et radiophonique?

Au-delà de ce nouvel instrument de casse du service public qui, contrairement à l'affichage de ces promoteurs, est tout sauf neutre, nombre de dossiers nécessitent une réplique et une mobilisation.

C'est le cas par exemple du dispositif de garantie de rémunération et du plan de qualifications, mais c'est aussi vrai pour le dispositif aéronaval réduit à peau de chagrin par la DG. C'est aussi indispensable dans le cadre des travaux du livre blanc (*voir notre journal de novembre sur ce sujet*) et de la contractualisation de nos activités à compter du 1er janvier 2006.

Sur tous ces points, nous devons peser. Pour ce faire, la mobilisation des personnels du MINEFI en général et de la douane en particulier le 29 novembre devrait être déterminante.

EDF : une privatisation contre les usagers

Les « hésitations » du gouvernement Villepin sur l'opportunité de l'ouverture du capital d'EDF n'auront duré que le temps de la lutte des salariés de la SNCM et de sa possible extension à d'autres entreprises du Service Public. Ayant « réglé » ce problème le gouvernement peut maintenant annoncer l'ouverture du capital. Les dénégations du gouvernement concernant cette ouverture du capital disent parfaitement l'avenir. Si l'on veut bien se pencher sur l'histoire des récentes privatisations dans notre pays on verra que les armoires des agences de presse sont pleines des déclarations gouvernementales rassurantes sur le niveau « raisonnable » d'ouverture du capital. Ces gouvernements ont toujours procédé par étapes, le plus important étant la première. Les privatisations et l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie ont eu des résultats désastreux dans d'autres pays : augmentation massive des prix pour les petits usagers, dégra-

dation du service public, diminution des investissements dans l'entretien et la maintenance des réseaux, absence de préparation du futur.

Si l'on considère les résultats de l'entreprise - cash flow opérationnel de 6,5 milliards d'euros en progression de 13% : comptes semestriel -, EDF a les moyens financiers lui permettant d'assurer un projet industriel répondant à sa mission de service public. En revanche la politique de dilapidation de milliards d'euros dans la période précédente qui se prolonge aujourd'hui par le dossier Edison montre la capacité de destruction mise en oeuvre pour tenter de fragiliser EDF afin de la privatiser. Ces milliards seraient aujourd'hui utiles pour l'entretien des réseaux, pour la recherche etc.. La raison impose d'arrêter les processus d'ouverture de marché et de privatisations. Mais nos dirigeants ne sont plus dans la raison, ils sont dans l'acharnement idéologique. Les conséquences seront désastreuses pour l'utilisateur, pour l'avenir, pour

les salariés. Ce n'est ni « l'actionnariat salarié », ni plus largement l'actionnariat populaire qui est de nature à mettre quelques nuances dans cette analyse. Pour les salariés, la mise en bourse d'EDF signifie une coupe sombre dans la masse salariale, dans les effectifs, dans les droits sociaux, la direction prévoyant la suppression de 25 000 postes pour les trois années à venir.. Les salariés ont tout à perdre par ce marché de dupes qu'est l'actionnariat.

L'Union syndicale Solidaires et sa fédération SUD Energie réaffirment leur opposition absolue à l'ouverture du capital d'EDF et à l'actionnariat salarié. Les fédérations syndicales doivent dans l'unité s'opposer à la décision gouvernementale et appeler le personnel à se mobiliser et à faire le lien avec le mouvement social de contestation des privatisations. Dans ce cadre, la manifestation nationale unitaire du 19 novembre prend une importance particulière.

« Médiasset construction du sentiment sécuritaire »

Le 12 Octobre, à l'invitation du syndicat SUD Intérieur, nous avons participé à une conférence débat sur le thème des médias et construction du sentiment sécuritaire, avec comme autres intervenants Pierre Rimbart, ACRIMED, Laurent Bonelli, Sociologue et Eric Alt pour le syndicat de la magistrature.

Cette conférence s'est déroulée à Paris à la bourse du travail. Les contacts noués par notre syndicat à cette occasion seront poursuivis et devraient nous permettre d'élargir nos réflexions. Vous trouverez ci-dessous la trame de notre intervention.

Pour les non douaniers, la douane c'est quoi ? Les frontières ? Certes Fernand Reynaud a la vie dure, mais la plupart des frontières ont disparu en 1993, reste juste un bout de Suisse et d'Andorre, et de gros ports et aéroports. Non la douane, c'est le quatuor stups, contrefaçon, armes et les cigarettes. Du moins c'est ce que rabâchent les médias dominants.

Quelqu'un a-t-il dans cette salle entendu dire que la douane c'était aussi la Taxe Générale sur

les Activités Polluantes, la fiscalité sur les alcools, le contrôle de la viticulture, celui des aides agricoles, les contrôles sanitaires de marchandises à l'entrée du territoire, la gestion des débitants de tabacs, la fiscalité pétrolière, la lutte contre le blanchiment, la garantie des métaux précieux ou encore la taxe à l'essieu ? Ca peut même être recouvrer des droits de douane c'est dire !!!

La douane, c'est 400 missions de service public, certes pas toutes de la même importance, mais

tout de même.

Plus des 2/3 des effectifs de la douane (sans compter la gestion) sont consacrés à ces missions. Pourtant jamais un article à leur propos. Pour quel motif cache-t-on la réalité de ces services ? Ce constat aurait-il à voir avec le fait que tout cela n'est pas très vendeur ? Que la réalité, ça peut être des gens ordinaires accomplissant leur travail de service public en portant autre chose que l'uniforme et les stetson des cow-boys ?

Comme service public, la douane n'a rien à vendre, seulement rendre un service à l'ensemble de la collectivité, en premier lieu celui de réguler les flux internationaux des échanges commerciaux. Bref protéger la sociétés des vérolés sanitaires, environnementales..... voire fiscale mais pour combien de temps encore ?

«*C'est tout un art de vendre quand on a rien à vendre* » disait Stanislas Jerzy Lec, écrivain polonais. Eh bien la douane y parvient sans souci, comme la plupart des administrations publiques.

Because la LOLF, soit la loi organique aux lois de finances, adoptée en 2001 sous le gouvernement Jospin et qui consiste à appliquer les logiques commerciales à la gestion publique. Faut vendre, et quand on a rien, mis à part quelques bateaux qui rouillent, eh bien il reste l'image, celle qu'on fabrique, bien entendu. Car plus ce sera beau, plus ça rapportera. Et pour que ça rutille, on a le BIC, le Bureau de l'Information et de la Communication qui bien que disposant de moyens limités possède un véritable savoir faire (et des instructions précises : faut que ça mousse). Service d'élite du faire savoir, moulinant des scénarii comme autant d'épisodes de Navarro, mais « en vrai ». Puis, comme toute société privée qui se respecte, la douane pratique une intense politique de lobbying auprès des médias surtout télévisuels. Ceux-ci se voient proposer des reportages « clefs en main » qu'il reste au pire à filmer, la douane, en plus du script et des caméras, fournissant le casting. Le travail étant déjà fait (faudrait surtout pas se donner la peine de vérifier), les médias de marché ne se font pas prier pour diffuser quelque chose de pas cher, voire même gratuit, qui a l'apparence du direct et du travail journalistique bien fait mais qui surtout peut faire bingo en audimat.

Les sujets ? en fonction du vent, très sécuritaire ces derniers temps, surtout depuis le 11 Septembre. Et comme il faut faire de l'image, le basané et le raté social de banlieue, c'est bien mieux comme mines patibulaires, ça fait plus réaliste en tout cas que le col blanc de chez Clearstream, soit la banque lessiveuse de fonds vérolés du Luxembourg ou encore que l'importateur de T-shirt de Thaïlande ... qui fait bosser ses ouvriers pour 50 francs par mois. Et puis c'est plus facile à choper, et à confondre (ils le portent sur leurs gueules qu'ils dealent de la contrefac, de la cigarette de contrebande et du shit).

Et puis, ça tombe bien, puisque comme nous l'a récemment ré-pété notre Directeur Général, parce que la lutte contre la fraude financière, c'est chiant et juridiquement difficile à faire dans un environnement international rempli de paradis fiscaux. On fait ce qu'on peut, c'est-à-dire qu'on tente d'attraper, comme au bon vieux temps, les passeurs de liquidités (argent liquide) vers la Suisse ou Andorre (pas le Luxembourg, c'est terminé d'enquiquiner l'un des fondateurs de l'Union Européenne). Question d'image encore, l'audimat étant bien plus sensible à celle du contrebandier pris la main dans le sac à billets en transit vers la Suisse que celle, anonyme, de l'employé de banque qui, par simples clics informatiques, transfère des fonds autrement plus conséquents vers quelque paradis fiscal Alors que plus de 95 % des flux financiers sont totalement dématérialisés, on se donne bonne conscience en matraquant l'artisan fraudeur. Pas vraiment de quoi inquiéter les banques helvètes et encore moins la grande délinquance financière.

Au final, ce déferlement de reportages sur la douane véhicule une sorte de canon médiatique « unique » totalement déconnecté de la réalité quotidienne du ser-

vice public douanier et passe sous silence les véritables enjeux posés par la mondialisation des échanges. Tout cela

participe pleinement à la volonté de leurrer le citoyen, cette image étant destinée à le rassurer sur l'action des services de l'Etat pour le protéger des conséquences néfastes de la mondialisation libérale. Ainsi, pendant que l'on communique sur les réseaux de contrefaçon, on dissimule à sa vue les méfaits de la grande délinquance économique, fiscale, sociale et environnementale du patronat mondialisé, ce afin d'éviter toute prise de conscience des réalités et empêcher toute remise en cause politique du système.

Consummateurs, évitez de penser à ce que recouvre réellement la contrefaçon (et vive cet univers de marques pourvoyeur d'emplois et d'allégresse sociale, c'est bien connu, de l'autre côté de la planète), les clopes dont la fiscalité flambe (c'est pour votre santé et celle de la contrebande), le trafic d'armes (juste les flingues des dealers de banlieue, pas les missiles de Matra) etc...

Tout le monde est ravi : le média qui fait bingo en audimat pour un prix défiant toute concurrence (c'est-à-dire qu'il s'est contenté au mieux de filmer), la douane qui voit abonder

ses crédits (attention cependant, seulement pour la fraude médiatique, le reste grâce à la LOLF peut aller se faire voir chez le privé comme cette année la garantie) et le consommateur repus entre ses pages de pub, la Star Ac et les cowboys de la douane.

Le grand patronat lui aussi, notamment ces propriétaires des médias de marché, qui peuvent ainsi vaquer librement à leurs fraudes, turpitudes financières et autres pandémies « ordinaires ».

Le citoyen et le journalisme, le sont eux, beaucoup moins, ravis. Quant à la démocratie ?

Plan ministériel de qualification tranche 2006 : Promotions intracatégorielles après GT CTPM du 14 octobre 2005.

	E5			ACP 1			NEI			ACP 2					
	Volume 2005	Taux 2005	Promouvables 2006	Proposition de taux pour 2006	Volume 2006	Volume 2005	Taux 2005	Promouvables 2006	Proposition de taux pour 2006	Volume 2006	Volume 2005	Taux 2005	Promouvables 2006	Proposition de taux pour 2006	Volume 2006
DGI	1082	75,40%	725	66,00%	479	1919	20,54%	7092	25,00%	1773					
DGCP	1092	74,08%	777	55,00%	427	1276	21,77%	5310	26,00%	1381					
DGDDI	280	70,89%	278	66,00%	183	546	23,17%	1967	25,00%	492					
INSEE	17	73,91%	17	66,00%	11	206	25,25%	870	25,00%	218					
DGCCRF	4	26,67%	15	30,00%	5	52	23,32%	244	23,00%	56					
AG	100	68,97%	67	52,00%	35	371	21,32%	1540	25,00%	385					
MINEFI	2575	73,9%	1879	60,7%	1140	4370	21,5%	17023	25,3%	4305					

Après de nombreuses réunions ministérielles et une directionnelle, après la réunion, du 14 octobre la DPMA a informé les fédérations des finances des avancées qu'elle comptait pouvoir apporter par rapport à ses premières propositions :

- échelle 5 : proposition de passer le taux de promotions à 60 % au lieu de 50 % ;
- accès au NEI et au grade de contrôleur de 1ère classe : proposition de porter le taux de promotions à 25 % ;
- accès au grade de contrôleur principal : proposition d'atteindre le nombre de 3000 promotions en 2006.

Vous trouverez les volumes de promotion dans les tableaux. La FDSU continue de condamner la diminution des promotions au sein de la catégorie C par rapport à 2004 et 2005 et la non prise en compte des revendications des agents de catégorie B.

Pour ce qui concerne les promotions de C en B et de B en A elle poursuivra la bataille lors des réunions directionnelles pour exiger de véritables plans de requalification des emplois ainsi que la mise en œuvre du CIS de B en A dès 2006. Affaire à suivre.

	B2			C1		
	Volume 2005	Taux 2005	Promouvables 2006	Proposition de taux pour 2006	Volume 2006	Volume 2005
DGI	736	23,46%	2859	25,00%	715	
DGCP	723	23,17%	2809	25,00%	702	
DGDDI	277	21,32%	949	25,00%	237	
INSEE	114	18,75%	627	25,00%	157	
DGCCRF	69	29,49%	258	22,00%	57	
AG	101	28,06%	277	36,46%	101	
MINEFI	2020	23,1%	7779	25,3%	1969	

	B3						CP					
	Taux TA 2005	Volume TA 2005	Volume EP 2005	Volume total 2005	Promouvables par TA 2006	Promouvables par EP 2006	Proposition Taux TA 2006	Volume TA 2006	Proposition Taux EP 2006	Volume EP 2006	Volume total 2006	
DGI	5,05%	359	718	1077	7053	12000	9,00%	635	6,00%	720	1355	
DGCP	4,52%	275	550	825	5970	10800	9,00%	537	5,53%	597	1134	
DGDDI	3,89%	88	176	264	2281	3650	9,00%	205	5,00%	183	388	
INSEE	3,89%	28	56	84	734	1584	8,00%	59	4,50%	71	130	
DGCCRF	4,53%	21	42	63	455	720	8,50%	39	5,30%	38	77	
AG	4,08%	29	58	87	917	1490	8,00%	73	4,50%	67	140	
MINEFI	4,6%	800	1600	2400	17410	30244	8,9%	1548	5,5%	1676	3224	

A la prise de fonction de Sarkozy, nous avons attiré l'attention, avec notre fédération la FDSU, du secrétaire général d'alors, M. Parini, sur les cas de nombreux agents ayant à subir des pertes de rémunération du fait des réformes. Nous nous étions notamment appuyé sur des cas de collègues touchés par les restructurations SURV et CI. Depuis le dossier de la garantie du maintien de la rémunération en cas de réforme ou restructuration a fait l'objet de nombreux groupes de travail ministériel et a été repris par les ministres successifs, Gaymard, Copé et Breton. Un dernier groupe de travail a eu lieu le 9 novembre 2005.

Le Ministère avait adressé mi-octobre aux fédérations des Finances un document amendé après les deux premières réunions.

M. Bassère, secrétaire général du Minefi, souhaitait pouvoir obtenir un accord signé des fédérations sur ce dossier. Cela ne sera pas le cas tant le dispositif envisagé est en dessous des conséquences réelles subies par les agents. Une réunion directionnelle a été l'occasion pour la DG de dresser la liste des indemnités prises en compte pour le calcul de l'Indemnité différentielle (elle est ci-contre). Pour les indemnités liées aux conditions particulières d'exercice des fonctions, le calcul sera fait sur la moyenne constatée les douze derniers mois.

La FDSU a noté la prise en compte à minima d'une de ses revendications qui permettra aux agents concernés de ne pas voir l'indemnité différentielle réduite ou supprimée lors du premier avancement d'échelon intervenant après l'évènement justifiant le versement de l'indemnité. Nous aurions préféré que cette indemnité évolue durant toute la carrière.

Par contre, Solidaires Douanes dénonce fermement l'application restrictive des mesures proposées puisque ne pourront pas en bénéficier les agents qui ont subi la réforme des CI malgré une unanimité syndicale sur ce dossier.

Vous trouverez ci-dessous les montants du dispositif d'accompagnement à la mobilité géographique.

Sur ce dossier, nous sommes bien loin du discours des ministres qui déclaraient le 22 avril dernier: *«Il ne doit pas y avoir de perdants dans les réformes. Si cela est avéré, ceci doit être traité: on ne peut pas vouloir que les agents soient acteurs des réformes s'ils sont individuellement pénalisés par ces réformes»*. Pour Solidaires Douanes, le rattrapage n'est pas complet et n'est même pas à la hauteur des pertes subies. Au contraire, les restrictions et les arbitrages négatifs rendent ce dispositif injuste pour de nombreux agents. On est loin de l'ambition sociale vantée par les ministres si le passif n'est même pas soldé. Encore une occasion manquée.

INDEMNITÉS PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'ID

1ER NIVEAU DU RIG:

IAT et IFTS

2EME NIVEAU DU RIG:

RENDEMENT

ACF administration generale et Commandement

3EME NIVEAU DU RIG:

ACF LABORATOIRE

ACF operations commerciales

ACF specialistes surveillance

ACF surveillance

Allocation de chien de service

AUTRES INDEMNITES:

Allocation garantie marque

Astreinte

IFD

Indemnité aux regisseurs d'avances et de recettes

Indemnité d'habillement et de chaussures

Indemnité de petit équipement - outillage

Indemnité différentielle (différentielle dgi + différentielle 2003/2002)

Indemnité motocyclette

Indemnité pour travaux dangereux

insalubres incommodes

Indemnité pour utilisation des langues étrangères

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (ihts)

IRTI

Majoration d'ACF BDF.

Majoration d'ACF carenage

Majoration d'ACF cuisinier

Majoration d'ACF indemnité de fonction catégorie A

Majoration d'ACF indemnité de service à la mer

Majoration d'ACF indemnité de sujétions aéroportuaires

Majoration d'ACF indemnité horaire

pour travail de dimanches et jours feries

Majoration d'ACF indemnité pour

Travail de nuit

Majoration d'ACF parts d'adjoints comptables

Majoration d'ACF plongeur de bord

Majoration d'ACF supplement de

rendement brigades

Majoration d'ACF supplement de

rendement brigades journalier

NBI

Prime TAI

Accompagnement indemnitaire de la mobilité géographique¹

Conditions d'attribution	Montants
I – Mutation avec changement de résidence familiale (1)	
- célibataires et mariés ou partenaire d'un pacte civil de solidarité sans enfants à charge	10 885 € (IEM + CIE)
- agents ayant un ou plusieurs enfants à charge	12 700 € (IEM + CIE)
II – Mutation sans changement de résidence familiale	
- distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente inférieure à 20 km (2)	2 100 €
- distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente comprise entre 20 et 40 km (2)	6 300 €
- distance entre la nouvelle résidence administrative et la précédente supérieure à 40 km	
- célibataire sans enfant à charge	7 257 € (IEM + CIE)
- autre agent	10 885 € (IEM + CIE)

Le Complément Indemnitaire Exceptionnel est égal à 138 % de l'Indemnité Exceptionnelle de Mutation

(1) Le changement de résidence donne lieu en outre à versement d'une indemnité forfaitaire de changement de résidence.

(2) Ces dispositions s'appliquent sous réserve que la distance entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale ait augmentée. A défaut, l'indemnité pour la tranche 20-40 km est de 3265 euros.

La notion de résidence administrative s'entend au sens de l'article 4 du décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Actions

17 novembre:
Actions des marins de la facade atlantique.

19 novembre:
A Paris, rendez-vous 13 H 30 Place d'Italie, manifestation nationale à l'initiative de la Fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics. Elle est soutenue par de nombreuses associations et organisations syndicales. * Alors que le gouvernement privatise à tout va, cette manifestation doit être un moment fort d'unité pour imposer le développement des services publics.

29 novembre:
Manifestation nationale des agents du MINEFI à Paris suite à l'appel des fédérations CGT, FDSU et UNSA.

Dans les sections

AG:

29 novembre: AG de la section de Rouen.

Compte-Rendu

De nombreuses AG de sections se sont déroulées depuis notre dernier numéro, Perpignan, Bretagne, Pays de Loire, Basse Normandie, Mulhouse, Lyon, Marseille, Paris et l'île de France. Elles ont vu pour la plupart l'arrivée de nombreux nouveaux adhérents.

Syndicat

Conseil National, les 22, 23 et 24 novembre.

Fédération

Bureau Fédéral,
Début décembre

Cotisations 2005

Retardataires:

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, comme chaque année, il y a quelques retardataires dans le paiement des cotisations, vous pouvez encore régulariser.

Le syndicat Solidaires douanes refusant par principe toute publicité dans ses publications, elles sont financées, ainsi que l'activité du syndicat, par les cotisations des adhérents. Une augmentation de ces cotisations est à l'étude pour 2006.

Les Commissions Paritaires

Recours en notation:

Catégorie A: les 15 novembre et 14 décembre, toute la journée.

Catégorie B: les 18 novembre et 9 décembre, toute la journée

Catégorie C: les 1 et 2 décembre, toute la journée.

Tableau d'Avancement:

RP2: 8 décembre à 15 h

Berkanis:

Elections à la CCP le 29 novembre.

Les groupes de travail Douanes

Aéronaval, 17 novembre à 9 h.

Informatique, le 30 novembre à 9 h 30.

Livre blanc, 7 décembre à 9 h 30.

Recours en Notation, le 8 décembre à 9 h 30.

Dialogue social, 13 décembre à 9 h 30.

Contrat, 14 décembre à 15 h.

CTPC Marins et Labos, 2 décembre à 9 h 30.

Au ministère (GT et autres...)

Interessement collectif, 18 novembre à 9 h 30.

Agents non titulaires, le 28 novembre à 14 h 30.

Handicapés, 5 décembre à 9 h 30.

Administration électronique, le 6 décembre à 9 h 30.

CNAS, le 8 décembre à 9 h 30.

CTPM technique, le 9 décembre à 9 h 30

CTPM ministres, le 16 décembre à 9 h 30.

Vous voulez participer, inscrivez vous...